

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_195 : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Francis SALABERT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Agnès BRU, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Marie-Louise AT), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude JULIEN (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Louis BARRET), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

N° DEL2019_195 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

Conformément aux articles 33 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le tableau des effectifs est le document cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de la collectivité.

Les modifications apportées aux effectifs théoriques concernent plus particulièrement :

- Direction générale : un poste d'adjoint administratif est créé pour permettre le recrutement d'un agent de secrétariat mutualisé entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les communes de Cambon et Rouffiac.
- Finances et budget : un poste d'adjoint administratif sera transféré au 1^{er} janvier 2020 par la mairie d'Albi dans le cadre du transfert de la compétence de l'eau potable.
- Affaires générales, juridiques, assurances et marchés publics : dans le cadre de la réflexion sur la structuration de ce service commun, un renforcement des effectifs est en cours de définition compte tenu du besoin d'ingénierie du service, et de la quote-part de Saint-Juéry au fonctionnement de ce service évaluée à 1 ETP.
- Administration droit des sols : un poste d'ingénieur est transformé en poste d'attaché pour permettre le recrutement de l'adjoint au chef de service.
- Développement économique – innovation : un poste d'attaché est transformé en poste d'ingénieur pour permettre le recrutement du responsable innovation et enseignement supérieur.
- Eau potable : au 1^{er} janvier 2020, dans le cadre du transfert de la compétence eau potable, seront transférés à l'agglomération, 28 postes de la mairie d'Albi, 4 postes de la mairie de Saint-Juéry, et un poste de la mairie de Lescure.
- Médiathèques : un poste d'attaché de conservation du patrimoine est transformé en poste de bibliothécaire pour permettre le recrutement de l'adjoint au chef de service.

Le tableau des effectifs annexé à la présente délibération prend donc en compte les créations de postes résultant du transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2020. Conformément à la réglementation, une fiche d'impact est également annexée.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 33 et 34 de la loi du 26 janvier 1984,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 décembre 2019,

VU l'avis favorable du comité technique du 6 décembre 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe, et notamment les modalités relatives au transfert de compétence de l'eau potable.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL